

Crépuscule du matin N° 89 du 15 février 2018

## **Les travailleurs en lutte acculent le pouvoir autocratique de Talon à se révéler.**

Le pouvoir de la ruse et de la rage pour piller le pays, se lance dans des assauts successifs pour tenter d'écraser tout sur son passage. Il a lancé une attaque contre les libertés d'association et de réunion, notamment en milieu étudiant. Il a entamé des casses sauvages contre les outils de travail des artisans, leurs boutiques et hangars, etc. Il méprise les revendications et les luttes des travailleurs qui résistent.

Puis, il y a eu le réveil des couches studieuses et des travailleurs à travers diverses manifestations de colère. Les mouvements ont monté d'un cran avec la grève de la CSTB suivie plus tard par la grève générale des travailleurs qui se poursuit. Entretemps, le pouvoir a lui-même jeté l'huile sur le feu en décidant d'attenter à certains droits fondamentaux comme le droit d'aller et venir, le droit de manifester, le droit de grève. Les travailleurs et les jeunes ne se sont pas fait prier pour réagir.

Que revendiquent les travailleurs ?

Globalement, les travailleurs exigent :

**1. Le respect des libertés démocratiques et syndicales.** La violation flagrante de ces libertés aujourd'hui se manifeste à travers une série de lois scélérates, la radiation arbitraire du Capitaine Trékpo (Secrétaire Général Adjoint des eaux, forêts et chasses), la détention politique et arbitraire de Laurent METONGNON (SG/Fésyntra-Finances, ancien PCA/CNSS) et consorts ( ADEGOKE, YOUSSAO, etc.) sur fond de fabrication de faux dossier monté de toutes pièces par le Conseil des ministres présidé en personne par le Président de la République Patrice Talon, le 02 Novembre 2018 selon lequel il y a eu placement hasardeux des fonds de la CNSS dans une banque en difficulté (BIBE).

Malgré les arrêtés ministériels qui confondent le Gouvernement, le Président Talon n'a pas hésité à répéter ce gros mensonge devant les Centrales syndicales le 06 Février 2018, mettant ainsi le pays à la risée de l'humanité par sa diffusion sur les médias. Une partie de la série de lois scélérates a été rejetée par la Cour Constitutionnelle à la suite de la mobilisation des travailleurs et de l'opinion publique nationale contre le pouvoir et ses griots.

On n'oubliera pas les arrestations arbitraires d'étudiants et de jeunes, des affectations punitives d'enseignants, des réquisitions illégales de travailleurs, etc. au cours des grèves en cours.

En ce qui concerne ce qu'on peut appeler les revendications matérielles on peut noter :

**2. Le relèvement substantiel du Smig et la revalorisation du point indiciaire en rapport avec le coût de la vie et des salaires politiques.** Cela aura l'avantage d'améliorer un tant soit peu les conditions de vie des basses couches dont les traitements salariaux tournent autour du Smig encore à 40.000Fcf. La revalorisation du point indiciaire aura l'avantage de prendre en compte la majorité des salariés et des retraités.

**3. L'arrêt immédiat des privatisations sauvages des entreprises publiques** (Port, SBEE, Bénin-Télécom SA, Hôpitaux, etc.) et le retour dans le giron de l'Etat des secteurs des entreprises publiques déjà cédées ou dissoutes (SONAPRA, ONASA, ONS, etc.). La conséquence qui en découlera sera le retour des travailleurs licenciés au travail, la fin des souffrances avec leur famille et la satisfaction à nouveau des services que ces entreprises rendaient à la nation.

**4. L'arrêt de la ruine de l'Ecole et du système de santé publique,** car ces secteurs œuvrent pour la majorité du peuple et participent de la satisfaction des besoins de toute la population.

a. L'arrêt de la ruine de l'Ecole s'entend en termes des statuts particuliers des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire ; cela s'entend du recrutement des vacataires comme enseignants de carrière, leur formation subséquente avec tous les droits qui en découlent. Il s'entend également de la mise à disposition des écoles, collèges, lycées et universités des conditions de travail appropriés (enseignants qualifiés et en nombre suffisant, classes, laboratoires, bibliothèques, salles informatiques, cantines, restaurants, bourses, transports, résidences) et enfin l'emploi à la fin de la formation.

b. L'arrêt de la ruine du système de santé publique passe par la non privatisation des hôpitaux et centres de santé, leur dotation en plateaux techniques et tous autres outils et produits de première nécessité, le règlement des subventions dues, et les divers traitements financiers en faveur des agents de santé.

### **5. La satisfaction des revendications catégorielles des différents corps socio-professionnels.**

Les quatre premières revendications lorsqu'elles sont satisfaites, cela apporte un soulagement à la grande majorité du peuple, des travailleurs et de la jeunesse. Des aspects ont été traités dans les adresses successives du 1<sup>ER</sup> Secrétaire du PCB, notamment par rapport à l'intérêt général que prétend défendre le pouvoir autocratique de Talon. Sans entrer dans les détails, on voit bien que la satisfaction des revendications sus-citées touchent les besoins essentiels au profit de la grande masse du peuple que sont les droits de pouvoir circuler librement et en toute quiétude, le droit de manifester, le droit de s'associer en syndicats ou en partis politiques, le droit de ne pas être arrêté arbitrairement, le droit de parler et de dire qu'on a mal ou qu'on a faim ou qu'on n'est pas d'accord avec telle ou telle chose, le droit pour les fils du peuple de recevoir l'instruction dans de bonnes conditions, le droit de pouvoir se faire soigner convenablement autant que possible, le droit à une juste répartition des fruits de la production nationale, etc.

Au contraire de tout cela ce que le pouvoir autocratique veut, c'est faire taire l'immense majorité pour se partager les fruits de la production entre la petite minorité constituée du Président et ses agents des Agences logées à la Présidence pour piller en silence les ressources du pays, des 22 Ministres et leurs Directeurs, des Députés qui se vendent, des Préfets, des Maires aux ordres avec les adjudicataires des marchés gré à gré.

La rencontre des Centrales syndicales avec le Président de la République a permis à ceux qui veulent comprendre de savoir que c'est Patrice Talon qui s'arroge le droit de violer la Constitution en instruisant les députés pour voter des lois scélérates. C'est lui qui interprète les textes selon son bon sens et non selon la raison et les aspirations des populations qu'il prétend défendre. Il est apparu clairement que le peuple et les travailleurs ont en face d'eux quelqu'un qui croit que c'est lui tout seul qui doit décider de tout envers et contre la volonté exprimée du peuple. Evidemment, cela ne marche pas et les travailleurs sont debout, d'autres couches sociales se lèvent comme les femmes.

Les artisans et les autres que les impôts et taxes écrasent s'expriment de plus en plus contre. Nul doute qu'ils trouveront eux aussi comme d'autres les moyens de manifester leur rejet de l'oppression pour un ordre nouveau.

La Rédaction